

Enseigner en classe bilingue - Quelques repères

Document rédigé par les IEN de langue régionale en 2009
et mis à jour à la rentrée 2016

L'enseignement bilingue à parité horaire est défini dans la circulaire 2001-167 du 5 septembre 2001 (en annexe) et revue en 2003.

Les programmes sont parus dans le BO n°9 du 27/09/07. Ces programmes constituent un minimum requis. La circulaire et les programmes pour l'enseignement en breton sont les documents de base que tout enseignant bilingue doit connaître.

Modalités de mise en œuvre d'un enseignement bilingue à parité horaire :

- 50 % des enseignements en breton
- 50 % des enseignements en français.

La circulaire indique que « *La période d'alternance minimale des enseignements en français et en langue régionale est fondée sur la demi-journée.* » Cette alternance est difficile à mettre en œuvre de façon systématique. L'observation et l'analyse des fonctionnements montrent qu'il est possible de l'envisager sur une période hebdomadaire tout en respectant l'esprit de la circulaire.

Lien avec les programmes de 2015 et 2016:

Ce que dit la circulaire : « *À la fin du CM2, les compétences seront du même ordre, sinon de la même ampleur, que celles acquises en français. Elles seront mises en relation avec celles définies pour les cycles à l'école primaire par les programmes officiels.* »

Les apprentissages langagiers et linguistiques sont donc à mettre en parallèle avec ceux prévus pour la maîtrise de la langue française.

Apprentissage de la lecture :

Ce que dit la circulaire : « *La découverte de l'écrit fait partie des objectifs de l'école maternelle. Il est donc essentiel que, dès la maternelle, l'enfant soit mis en présence d'écrits significatifs et fonctionnels dans les deux langues. L'expérience prouve que, dans l'enseignement bilingue, le savoir-lire se développe de manière parallèle dans les deux langues. Les élèves seront incités à transposer leurs activités de lecture d'une langue à l'autre. En même temps qu'ils apprennent à lire en français, ou selon un décalage temporel avec l'apprentissage du français écrit, les enfants seront incités à transférer leurs acquis à la lecture de textes en langue régionale de difficultés graduées. A travers des exercices réguliers, le savoir-lire en langue régionale sera étendu à toute la typologie des textes pratiqués en français.* » (circulaire 2001 167)

Dans tous les cas, la lecture de textes en langue bretonne se fait dès le CP, soit dans le cadre d'un apprentissage de la lecture dans les deux langues, soit simultanément à l'apprentissage de la lecture en français, soit encore avec une temporalité légèrement différée (après les vacances de la Toussaint au plus tard). L'expérience montre qu'une entrée dans l'écrit en breton trop tardive rend les apprentissages disciplinaires de cycle 3 plus difficiles. Nous encourageons les enseignants à privilégier une approche simultanée. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur les deux méthodes d'apprentissage bilingue de la lecture éditées par TES (*Telo hag Anna, Ninnog ha Tudi*)

Disciplines non linguistiques :

Toutes les disciplines non linguistiques (mathématiques, histoire, géographie, sciences...) doivent être enseignées dans les deux langues. Il importe en effet que les élèves soient capables de maîtriser chaque notion disciplinaire et le lexique spécifique dans les deux langues.

Concrètement pour les disciplines non linguistiques :

Chaque notion fera l'objet d'une unité d'apprentissage (ou séquence) comprenant plusieurs séances. Afin d'atteindre la parité horaire dans la classe, et compte-tenu de la place dévolue aux heures de français en tant que discipline, il est indispensable que la majorité de ces séances sur une unité d'apprentissage se fasse en langue bretonne mais avec au moins une séance en langue française. Cette séance est comprise

dans la progression et permet une appropriation du lexique spécifique : la traduction simple de certains termes n'est pas suffisante, il est indispensable que les élèves manipulent le lexique pour qu'ils puissent se l'approprier et maîtriser les notions qu'il sous-tend.

Un exemple non exhaustif : une unité d'apprentissage de 6 séances de mathématiques :

Séance 1 (découverte) en breton	Séance 2 (apprentissage) en breton	Séance 3 (entraînement) en breton	Séance 4 (réinvestissement) en français	Séance 5 (évaluation) en breton + une évaluation en français (différée ou simultanée)	Séance 6 (remédiation) en breton

Il y a d'autres possibilités : la séance de découverte en breton est parfois difficile à mener si le niveau linguistique des élèves est trop faible. Il relève de la liberté pédagogique de l'enseignant de faire des choix par rapport à cette organisation. On peut souligner toutefois que commencer un nouvel apprentissage en breton donne un statut à la langue équivalent à celui du français. Si les premières séances sont conduites systématiquement en français, on indique que le français est la langue prioritaire des apprentissages ce qui ne devrait pas être le cas dans une classe bilingue.

Les traces écrites seront conformes aux apprentissages : on trouvera donc, dans les outils des élèves, des traces en breton et en français, visant à l'égalité de statut des deux langues.

Mise en œuvre au cours d'une séance en langue bretonne :

Le recours à la traduction systématique n'est pas efficace.

S'il donne l'illusion qu'on fournit des outils de compréhension aux élèves, il leur donne surtout le sentiment qu'ils ne peuvent comprendre des énoncés qu'au travers du français. De plus, il n'y a aucune certitude quant à la réelle compréhension de la notion. Il existe d'autres moyens pour se faire comprendre (gestualisation, apports documentaires, iconographiques...). Dans une séance menée en breton, il est également possible d'associer des documents dans les deux langues et de les commenter en langue bretonne. Dans tous les cas, il est essentiel, lors de la préparation, d'anticiper **le lexique et les structures** qui seront employés. Un lexique (cahier – carnet – fichier...), régulièrement renseigné, s'appuiera en priorité sur des définitions en breton (type dictionnaire), éventuellement des illustrations. Dans certains cas, le lexique spécifique sera traduit en français (disciplines scientifiques par exemple).

Pratique de la langue :

Un enfant bilingue doit être capable de **s'exprimer** dans les deux langues à **l'oral** et à **l'écrit**.

A l'oral, comme à l'écrit, l'enseignant veillera à définir des situations permettant cette expression, basée sur des **interactions**.

Niveau attendu :

La circulaire indique qu'« À la fin du CM2, les compétences seront du même ordre, sinon de la même ampleur, que celles acquises en français ».

Dans la pratique, il s'avère que ce niveau de compétences est rarement atteint. Il n'en reste pas moins que tout enseignant bilingue doit garder cet objectif à l'esprit et tout mettre en œuvre pour s'en approcher au plus près, voire le réaliser.

Des évaluations académiques menées en fin de CM2 sont consultables sur le site (www.ac-rennes.fr). Elles se basent sur le niveau A2 du Cadre Européen Commun en Langue (CECLR) pour les compétences d'expression orale (s'exprimer en continu – s'exprimer en interaction) et écrite, et B1 pour les compétences de compréhension orale et écrite, et elles peuvent donner aux enseignants de **tout niveau** une indication utile des compétences à atteindre.

On attend donc des élèves qu'ils aient atteint les niveaux A2 (EO/EE) et B1 (CO/CE) en fin de CM2.

Pour parvenir à ce niveau, il paraît indispensable d'atteindre au moins le niveau A1 en fin de CE1.

Évaluation en classe :

Les apprentissages linguistiques et langagiers doivent être régulièrement évalués à chacun des niveaux de

classe.

Il est nécessaire que les enseignants de CM2 s'assurent que ces compétences sont atteintes en construisant des évaluations sur le modèle des évaluations académiques (cf. paragraphe précédent). De la même manière, des évaluations adaptées à partir des évaluations d'anglais en fin de CM2 monolingue (niveau A1 du CECLR) peuvent avantageusement permettre une évaluation en fin de CE1, et cela à des fins de remédiation.

A partir de 2017, des évaluations académiques sont prévues en classe de CM2.

Emploi du temps :

Des plages horaires dévolues à la maîtrise de la langue bretonne doivent figurer dans l'emploi du temps. Elles peuvent être prises en partie sur les horaires du français, avec une approche en parallèle des notions dans les deux langues. L'étude de la langue est à mettre en lien avec des situations de communication orale ou écrite fonctionnelles.

L'indication précise de la langue utilisée figurera dans le cahier journal et les documents de préparation. L'équilibre linguistique peut se concevoir, à l'intérieur de la journée ou par périodes courtes (semaine, quinzaine...), en fonction des projets de la classe et de la progression disciplinaire.

Documents de préparation :

Le cahier journal sera rédigé en français : c'est un document destiné à être communiqué. S'il est rédigé en breton, il doit être traduit. La planification quotidienne et/ou hebdomadaire indiquera clairement la langue utilisée pour chaque séance. C'est un outil pour l'enseignant qui indique clairement dans quelle langue il mènera sa séance. Il évite ainsi les micro-alternances d'une langue à l'autre, préjudiciables aux apprentissages en langue régionale.

Les fiches de préparation seront rédigées dans la langue qui servira à la séance. De cette manière, on anticipe plus aisément les faits de langue en jeu, tant du point de vue des structures que du lexique. Une rubrique « maîtrise de la langue » est essentielle, quelle que soit la discipline envisagée. Cette rubrique précisera **le lexique et les structures à utiliser en cours de séance**, ainsi que **les compétences langagières en jeu (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite)**.

Progressions :

Des progressions seront établies pour chaque discipline, y compris pour la maîtrise de la langue bretonne (de la PS au CM2), dans l'objectif d'atteindre les compétences attendues en fin de CM2.

Les progressions d'écriture tiendront compte des graphèmes usuels et spécifiques à la langue bretonne (c'h ; -zh ; -sk...).

Les progressions en lecture prendront en compte l'approche des graphèmes et phonèmes spécifiques.

Statut de la langue : *«Le but de l'enseignement bilingue est d'amener progressivement les élèves à utiliser la langue régionale avec leurs pairs du même âge mais aussi avec les adultes, dans l'école et dans le milieu familial et social ».* (circulaire 2001-167 du 05-09-2001)

Le breton est donc la langue des interactions (élève-s / enseignant-s – enseignant / ATSEM) au quotidien au sein de la classe, et de l'école à parité avec le français. Cette recommandation est valable pour les réunions spécifiques à l'équipe bilingue d'une école. En classe bilingue, le statut de la langue bretonne est le même que celui de la langue française. Les apprentissages instrumentaux (grammaire, conjugaison...), à mettre en lien avec la compréhension et la production d'écrits, sont à envisager en parallèle dans les deux langues, dans le cadre d'une approche comparative.

Affichages :

L'affichage est le reflet de l'action pédagogique et de l'activité de la classe. Les élèves doivent y trouver des outils et des traces des apprentissages prenant en compte la bilinguïté de la classe.

Il est pertinent de différencier les écrits en breton des écrits en français par un système de codage (couleur, typographie...). Cet affichage doit s'ancrer dans l'histoire et la culture de la Bretagne et des Pays Celtiques. Il doit aussi faire le lien avec les lieux historiques et les événements culturels du "pays/bro" où se trouvent implantée l'école.

LVE :

Les programmes précisent que tous les élèves doivent avoir un enseignement de Langue Vivante étrangère ou régionale à partir du CP.

L'Académie de Rennes a fait le choix d'un enseignement de langue vivante étrangère dès le CP, pour tous les élèves de l'Académie, qu'ils soient en classe bilingue ou pas. Les textes nationaux laissent toutefois la

possibilité d'utiliser une partie de l'horaire dévolu aux langues pour la langue régionale. En conclusion, tous les élèves bilingues auront un enseignement de LVE dès le CP, mais une partie de l'horaire peut être utilisée pour une approche plurilingue, d'un point de vue linguistique (comparaisons) et culturel.

Langue et culture :

Les programmes de 2016 en langue mettent l'accent sur le lien langue / culture. En classe bilingue, il est indispensable de relier les apprentissages en breton à la culture bretonne dans le plus grand nombre de domaines possibles (littérature, EPS, musique, histoire...).

Documentation :

Des manuels et fiches pédagogiques en breton sont à la disposition des enseignants à TES (*Ti Embann ar skolioù*, centre de production de documentation pédagogique en breton), service de Canopé. Les manuels élèves sont gracieusement fournis aux écoles sur demande (09 72 34 41 83 – tes@ac-rennes.fr). On trouve également des documents élèves et enseignants à télécharger sur le site : <https://www.reseau-canope.fr/tes/>

Textes de référence :

- circulaire 2001-167 du 05/09/2001
- circulaire 2003 – 090 du 05/06/2003
- programmes de langue régionale pour l'école primaire : BO Hors série n° 9 du 27/09/2007 (annexe 1 : introduction commune + annexe 3 : breton)
- programmes de 2015 (maternelle) et 2016 (cycles 2 et 3)
- CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues).

Le corps d'inspection Langues et Cultures Régionales

Fabrice David – IA-IPR LCR / Pascal Tabuteau – IEN-LCR (56 – 44) / Thomas Loyer – IEN-LCR (22 – 35) /

Gaële Herbert – IEN – LCR (29)

Septembre 2016